

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 900/2023****SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 34

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstention : 05

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : 11.12.23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

**Etaient présents**

M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Valérie ANDRES, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Patrice DUPONT, Mme Aline LANDRIN, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Michel BOUYER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Frédérique VIDAL, M. Christian GASTOU

**Absents représentés**

M. Denis SABON représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Patrice DUPONT  
M. Bernard VATON représenté par Mme Carole NORMANI  
M. Nicolas ARNOUX représenté par Mme Céline BEYNEIX  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES  
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

**Absente**

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**N° 900/2023**

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REHABILITATION DU PARC DES EXPOSITIONS : LOT N°2 : REHABILITATION DE LA HALLE ET DES BATIMENTS ANNEXES. AVENANT 1 - LEVEE DE L'OPTION OPC****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et son article R2194-1 concernant la modification des marchés prévue dans les pièces contractuelles ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2023 confiant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Parc des expositions : Lot n°2 : Réhabilitation de la halle et bâtiment annexe à Orange, au Groupement Yvan PEYTAVIN Architectes, pour un taux d'honoraire de 7,15%, soit un montant provisoire de 193.252,50 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 2 700 000 € HT ;

Considérant que le marché initial prévoyait en option, la réalisation d'une mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) pour un montant de 40.000 € HT ;

Considérant qu'il convient de lever cette option pour coordonner l'ensemble de la phase travaux en parallèle et indépendamment de la MOE et garantir ainsi le respect du planning et la bonne intervention des entreprises, sachant que le chantier a une temporalité assez serrée ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 9 novembre ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget 2023 et suivants ;

**A l'unanimité (5 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON)**

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 9 novembre 2023 relative à l'avenant n° 1 portant sur la levée de l'option mission OPC du maître d'œuvre pour un montant de 40 000 € HT, soit un nouveau montant provisoire de 233 252.50 € HT.

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance  
**Jonathan ARGENSON**



Le Maire  
**Yann BOMPARD**

